

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Installation de nouveaux conseillers métropolitains

Par un jugement rendu le 18 septembre 2020, le Tribunal Administratif de Dijon, saisi par un déféré préfectoral, a annulé l'élection de Madame Valérie Grandet en qualité de conseillère métropolitaine de la Ville de Longvic et proclamé l'élection de Monsieur Jean-Marc Réty en cette même qualité de conseiller métropolitain. Il convient pour le Conseil Métropolitain d'installer Monsieur Réty dans ses fonctions de conseiller métropolitain.

Par ailleurs, par un courrier en date du 5 octobre 2020, Monsieur le Maire de Chevigny-Saint-Sauveur a informé Monsieur le Président de Dijon Métropole de la démission de Madame Marie-Claire Terrier de ses fonctions de conseillère municipale en date du 1^{er} octobre 2020.

Conformément aux articles L. 273-5 et L. 273-10 du Code Electoral, il convient pour le Conseil Métropolitain d'installer Madame Catherine Victor pour pourvoir au poste de conseiller métropolitain vacant.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'installer :

- Monsieur Jean-Marc Réty en qualité de conseiller métropolitain au titre de la commune de Longvic
- Madame Catherine Victor en qualité de conseillère métropolitaine au titre de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0